



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 25 mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni en séance sans public, Centre des Congrès à Vierzon, sous la présidence du Maire sortant, Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	33	0	2

Secrétaire de séance : Solange MION

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
/	Installation du Conseil municipal	Nicolas SANSU
20/89	Élection du Maire	Mary-Claude GRISON
20/90	Détermination du nombre d'adjoints	Le Maire
20/91	Élection des adjoints	Le Maire
/	Lecture de la Charte de l'élu local	Le Maire
20/92	Indemnités de fonction accordées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués	Le Maire
20/93	Majoration des indemnités de fonction accordées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués	Le Maire
20/94	Délégation du Conseil municipal au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	Le Maire

20/89 ÉLECTION DU MAIRE

Mary-Claude GRISON

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) :	1
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	4
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Au premier tour, les résultats sont :

Nicolas SANSU : 28 voix

Monsieur Nicolas SANSU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Vierzon.

20/90 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire

- de fixer à dix le nombre d'adjoints au Maire

ADOPTÉ PAR :

33 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLERIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELEON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. AZZOUZ, Mme GRISON.

2 absents : Mme VIGIER, M. DORÉ.

20/91 ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire

Résultats du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) :	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	5
e) Nombre de suffrages exprimés :	28
f) Majorité absolue :	15

- de proclamer adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Nicolas SANSU. Ils ont pris rang dans l'ordre déterminé ci-après :

1er adjoint : Mme Jill GAUCHER
2ème adjoint : M. Franck MICHOUX
3ème adjoint : Mme Maryvonne ROUX
4ème adjoint : M. Philippe FOURNIÉ
5ème adjoint : Mme Mélanie CHAUVET
6ème adjoint : M. Toufik DRIF
7ème adjoint : Mme Solange MION
8ème adjoint : M. Wendelin KIM
9ème adjoint : Mme Sabine MOREVE
10ème adjoint : M. Zakaria MOUAMIR

20/92 INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Maire

- de fixer les indemnités de fonction de la façon suivante :

- indemnité du Maire : 83,56 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité de chaque Adjoint : 26,23 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité de chaque Conseiller délégué : 180,00 €,

- de prévoir le versement des indemnités, pour le Maire à compter du 25 mai 2020, date d'installation du nouveau Conseil municipal, et pour les Adjointes et Conseillers délégués, à compter de la date de leur délégation de fonction,

- d'appliquer si nécessaire l'écrêtement prévu à l'article L.2123-20 II du Code général des collectivités territoriales,

- d'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique,

- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction 0/sous-fonction 021 – article 6531.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLERIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELEON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme GRISON.

5 voix contre : Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. AZZOUZ.

2 absents : Mme VIGIER, M. DORÉ.

20/93 MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Maire

- de majorer de 20 % les indemnités de fonction déterminées par délibération du Conseil municipal, du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués, au titre de ville chef-lieu d'arrondissement,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction 0/sous-fonction 021 – article 6531.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLERIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELEON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme GRISON.

5 voix contre : Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. AZZOUZ.

2 absents : Mme VIGIER, M. DORÉ.

20/94 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire

- d'approuver la délégation du Conseil municipal au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

ADOPTÉ PAR :

33 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLERIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELEON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. AZZOUZ, Mme GRISON.

2 absents : Mme VIGIER, M. DORÉ.

Fait à VIERZON, le 26 mai 2020



Le Maire,

Nicolas SANSU